
Rapport du président du jury

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE CONTRÔLEUR DU TRAVAIL HORS CLASSE

Session 2020

L'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe a été organisé en 2020. Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan de cette sixième session.

Ouvertes du 2 mars au 2 avril 2020, les inscriptions ont permis à 10 candidats (1 homme et 9 femmes) de déposer un dossier alors qu'ils étaient, respectivement, les années précédentes 39 après 79, 114 et 172. L'épreuve écrite s'est déroulée le 10 septembre 2020 à laquelle 8 candidats se sont présentés (1 homme et 7 femmes). Le 22 octobre 2020, 7 candidats (1 homme et 6 femmes) ont été déclarés admissibles ; 5 candidates se sont présentées aux épreuves orales qui se sont tenues du 8 au 9 décembre 2020 et 4 ont été admises.

Face au recul du nombre de candidats et de places offertes, le jury, très attaché au principe de cet examen professionnel, s'interroge, cependant, sur le maintien, dans un corps en voie d'extinction, d'une procédure aussi lourde de promotion qui pourrait être assurée par la constitution d'une liste d'aptitude.

La composition du jury (2 femmes et 2 hommes) était conforme aux prescriptions de l'article 55 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et de l'article 1^{er} du décret n° 2013-908 du 10 octobre qui fixe à 40% la proportion minimale à respecter dans la désignation et la nomination de personnes de chaque sexe.

Il est à noter qu'un membre du jury, souffrant, n'a pu participer au jury des épreuves d'admission.

Les bonnes conditions d'accueil à la DRH ont facilité le déroulement des épreuves.

L'article 4 de l'arrêté du 10 avril 2015, fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur du travail hors classe, précise que l'examen comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

1/L'épreuve écrite :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction à partir d'un dossier à caractère professionnel, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse, de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées.

Le candidat était invité à préparer une note sur le thème de la réforme de la formation professionnelle, à partir d'un dossier composé de 7 documents comportant 25 pages. Les membres du jury ont constaté que les candidats avaient eu quelquefois des difficultés à bien s'inscrire dans le cadre du sujet qui leur était proposé puis à rechercher les aspects forts et essentiels à retenir, figurant dans le dossier.

L'exercice demande à mettre en œuvre des qualités rédactionnelles et il ne peut se limiter à une simple juxtaposition de phrases et de paragraphes extraits des documents proposés.

2/L'épreuve orale :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions de contrôleur du travail hors classe ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

2-1 Le dossier RAEP

Le contenu du dossier est dans la majorité des cas conforme à ce qui est attendu.

Les membres du jury ont également regretté le peu d'originalité des situations retenues pour illustrer les expériences professionnelles acquises et surtout la difficulté du candidat à montrer en quoi celles-ci lui ont été particulièrement utiles dans l'acquisition de nouvelles compétences et comment celles-ci ont pu lui être profitables dans le déroulement de sa vie professionnelle.

2-2 L'exposé du candidat

Le jury a pu constater que, dans l'ensemble, les candidats ont paru bien préparés, cette année, à cette épreuve dont ils maîtrisent assez bien la durée.

Trop souvent, l'exposé est un peu trop chronologique et linéaire et peine à s'éloigner de la lettre du contenu du dossier dont le jury a connaissance. Le candidat pourrait utilement compléter sa présentation par des remarques complémentaires, des expériences nouvelles en les illustrant par davantage d'exemples concrets et en veillant à souligner comment ces expériences lui ont permis d'acquérir des compétences nouvelles.

Le jury souligne qu'il s'agit ici de l'accès à un grade supérieur et pas seulement une simple validation des acquis de l'expérience ; le candidat doit être en mesure de décrire les compétences et la technicité attendues d'un contrôleur du travail hors classe dans le poste qu'il occupe ou qu'il aspire à occuper.

2-3 L'échange avec le jury

La discussion avec le candidat débutait par des questions sur son parcours professionnel, en lien avec le contenu du RAEP et l'exposé présenté par celui-ci, afin de lui permettre de préciser certains points avec le souci de le mettre dans une situation professionnelle pour apprécier son geste métier.

Si les candidats parvenaient, dans l'ensemble, à bien décrire leurs activités professionnelles et à mettre en regard les compétences professionnelles acquises, le jury a noté des difficultés pour certains d'entre eux à prendre suffisamment de recul sur l'appréciation qu'ils portent sur leur activité.

Il a été observé, trop souvent, une connaissance insuffisante par le candidat de son environnement professionnel, en particulier sur les activités et missions des autres services de leur unité départementale ou de la DIRECCTE, et même au-delà, sur les champs de compétence des collectivités locales dans le domaine du développement économique et de l'action sociale.

On ne peut ainsi que recommander aux candidats de ne pas hésiter à se renseigner sur les missions des autres services et les activités de leurs collègues appartenant à d'autres services et de prendre connaissance des priorités des politiques de notre ministère.

Cette année, moins que les années passées, les candidats n'ont pas craint de présenter, dans leurs réponses, plusieurs facettes d'une question et de prendre position de façon prudente et argumentée.

3/Recommandations aux formateurs :

3-1 Pour l'écrit :

La maîtrise de la méthodologie de l'exercice est importante. Il convient de rappeler au candidat de ne pas au début de l'épreuve se précipiter dans la rédaction de la note mais de bien réfléchir aux enjeux qui ressortent du dossier proposé. Il doit s'astreindre à une bonne lecture du dossier en recherchant les éléments qui lui paraissent essentiels à faire figurer dans sa copie.

Le candidat doit réfléchir à l'organisation des idées du dossier dans un plan dynamique comprenant des parties équilibrées.

Le candidat doit veiller à reprendre les éléments essentiels de l'ensemble des documents mis à sa disposition (cadre réglementaire, données chiffrées, éléments de contexte...).

Il est souhaitable de rappeler au candidat que l'exercice repose sur un vrai travail de rédaction personnelle qui ne peut se réduire à la seule sélection de paragraphes repris dans le dossier.

Le jury recommande une meilleure préparation à cette épreuve écrite qui compte pour un tiers dans la note finale. Un tel exercice, d'un point de vue général, pourra toujours être utile aux agents au cours de leur parcours professionnel.

3-2 Pour l'oral :

La présentation par le candidat de son expérience organisée selon un plan annoncé est préférable, en veillant à ne pas s'écarter de ce dernier au cours de l'exposé.

Les membres du jury considèrent que les candidats pourraient être mieux préparés à cette épreuve à travers l'organisation d'exercices d'entraînement (jury blanc). Il ne s'agit pour ceux-ci moins de décrire de manière exhaustive les différentes étapes de leur carrière que de s'attacher à bien montrer comment leur action au cours de certaines d'entre elles les a bien préparés à exercer des fonctions de contrôleur du travail hors classe. Il s'agit de présenter de manière approfondie mais sans excès les compétences acquises. Le propos gagne à être illustré par des exemples concrets tirés de l'expérience, sans hésiter à jeter un regard critique sur certaines expériences en veillant à évoquer

les marges de progrès possibles. Bien décrire ses motivations et son projet professionnel constitue un élément important de l'exercice.

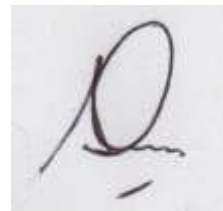
Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, le candidat doit être en mesure de montrer qu'il a fait preuve de curiosité et qu'il s'intéresse à toutes les missions de notre ministère et à celles de ses services déconcentrés et non pas seulement à celles du service auquel il est affecté.

Conclusion :

Les candidats ont été classés selon la qualité de leurs prestations. Les parcours des candidats sont apparus dans l'ensemble riches et variés.

Le 24 février 2021

Le président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guillaume Schnapper', written on a light-colored background.

Guillaume SCHNAPPER